



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur la commune de Troinex

du 16 février 1972

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune de Troinex du 2 février 1972;

vu le préavis favorable des archives d'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

## A R R E T E

Il est donné le nom de :

CV\_50482

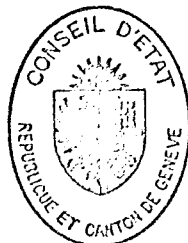
1. Chemin du Champ Carré (lieu-dit) au chemin partant du chemin de Saussac et actuellement sans issue.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er mars 1972.

\* \* \* \*

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Cadastre	1 ex.
BH	1 ex.
Sautier	2 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :

*Hallaus*